

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt DCM20240611-11	Séance du 11 juin 2024 à 18h30 L'an deux mil vingt-quatre le onze du mois de juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
Date d'envoi de la convocation : le 03 juin 2024 Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune :	
Etaients présents () Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.	
Etaients excusés ayant donné procuration () a donné procuration à ,	
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme M/MmeXXXX pour remplir les fonctions de secrétaire.	
Nbre de membres : <ul style="list-style-type: none">- En exercice : 29 - Quorum : 15- Présents :- Ayant donné procuration :- Absents :- Ayant pris part au vote :	Résultat du vote : <ul style="list-style-type: none">- Pour :- Contre :- Abstention :

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT ET LE FINANCEMENT DU CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE UNIQUE DU PAYS DE MONTBÉLIARD ET ALENTOURS

Monsieur le Maire expose,

Les centres médico-scolaires (CMS) organisent les visites médicales des élèves d'une zone géographique donnée, regroupant ainsi plusieurs établissements du premier et second degré publics.

Les équipes sont composées de médecins scolaires et de secrétaires placés sous la responsabilité du médecin responsable départemental, conseiller technique auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) et d'infirmières scolaires dont les missions sont encadrées par l'infirmière responsable départementale, conseillère technique auprès du DASEN.

Leur vocation est de permettre aux enfants présentant un problème de santé, un handicap ou des difficultés d'adaptation scolaire de vivre au mieux leur scolarité.

En vertu d'une ordonnance d'octobre 1945, le fonctionnement matériel (locaux, mobilier, équipement informatique...) des CMS est à la charge des communes de plus de 5 000 habitants.

A la demande de l'Inspection académique et de la sous-préfecture, un Centre Médico-Scolaire Unique (désigné par le sigle CMSU) a été créé début 2012 pour intervenir dans tous les établissements scolaires du Pays de Montbéliard.

Sept communes se sont associées à Montbéliard, dans le cadre d'une convention, pour prendre en charge cette structure. Le CMSU est implanté 2 rue Jean Mermoz à Montbéliard.

Son fonctionnement et le calcul de la participation financière annuelle de chaque commune s'effectuent selon les modalités définies dans la convention de partenariat.

Cette dernière étant arrivée à échéance il convient de la renouveler.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2024.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, A
présents ou représentés,

de ses membres

- **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

PROJET